

## ADMISSION DANS LE PUBLIC DES ELEVES ISSUS DE L'INSTRUCTION PRIVEE HORS CONTRAT OU DE L'INSTRUCTION DANS LA FAMILLE (HORS CNED inscription réglementée)

### Procédure et Calendrier

**Public concerné** : tout élève scolarisé dans un établissement privé hors contrat ou instruit dans la famille (y compris CNED inscription libre)

**Pour toute admission** : Un entretien avec le, la psychologue de l'Education nationale (Psy-EN) de l'établissement doit être réalisé. Prendre rendez-vous au Centre d'information et d'Orientation (CIO) de Bastia (04 95 30 09 90) qui renverra selon la domiciliation vers les antennes de Corte et d'Ile-Rousse.

#### **1- Admission en collège : 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> pour les élèves de moins de 16 ans**

##### **Procédure pour une entrée à la rentrée suivante:**

La famille s'adresse ensuite au collège public de proximité ou à l'établissement privé sous contrat souhaité et fournit les derniers bulletins en sa possession. L'élève est affecté dans le niveau de scolarité le plus proche de sa tranche d'âge.

#### **2- Admission en lycées :**

##### **Admission en 2<sup>nd</sup>e générale, technologique ou professionnelle :**

En se référant aux enseignements assurés en Haute-Corse (cf : [www.onisep.fr/corse/](http://www.onisep.fr/corse/))

La famille **télécharge la fiche de candidature** (cf annexe 1 : *fiche candidature 2<sup>nd</sup>e*) et envoie cette fiche à la DSDEN de Haute-Corse à la mi-mai de l'année en cours dernier délai.

Une demande d'aménagement d'épreuves peut-être demandée en cas de reconnaissance d'un handicap (cf annexe 2 : *demande d'aménagement*)

##### **A) Convocation et Examen d'entrée**

La date sera transmise par courrier personnel par le collège de secteur.

L'examen comporte :

- une épreuve de français de 2 heures (coefficient 1)
- une épreuve de mathématiques de 2 heures (coefficient 1)

**B) Résultats** : notifiés par courrier aux familles par le collège de secteur avant la fin mai de l'année en cours.

##### **- moyenne égale ou supérieure à 10/20 :**

L'élève peut faire des vœux pour une seconde générale et technologique ou pour la voie professionnelle.

##### **- moyenne égale ou supérieure à 6/20 et inférieure à 10:**

L'élève peut faire des vœux pour la voie professionnelle.

**- Dans un autre cas**, reprendre contact avec le CIO.

##### **C) Affectation post 3<sup>ème</sup> :**

- en 2<sup>nd</sup>e générale, technologique, ou professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP

La famille prend contact avec le service de la scolarité (DIVMOS) de la DSDEN2B au 04.95.34.59.59 afin de participer à la procédure informatique d'affectation (Affelnet Lycée) avant le 1<sup>er</sup> juin.

#### **3- Admission en 1<sup>ère</sup> ou Terminale**

Les familles s'adressent au lycée public de secteur ou au lycée privé sous contrat souhaité, à la mi-mai de l'année en cours dernier délai, pour un contrôle de connaissances organisé par l'établissement en fonction de la section demandée (cf annexe 3 : *fiche candidature 1<sup>ère</sup> ou terminale*) puis participe le cas échéant à Affelnet Lycée.

**Résultats et affectation** : mi-juin

Cf annexe 3 Paragraphe III.